



PROJET PROFESSIONNEL PLUS

Organisme de formation

PROGRAMME DE FORMATION

POEI – Découvrir les métiers de l’agriculture / Ouvrier agricole polyvalent : ouvrier du paysage

CONTEXTE

Le secteur des espaces verts et du paysage est en pleine expansion en Guyane, portée par l'urbanisation croissante, les politiques de végétalisation des espaces publics et la demande des collectivités et des entreprises privées. L'ouvrier du paysage est un professionnel de terrain, polyvalent, capable d'assurer l'entretien, la création et l'aménagement d'espaces verts dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement.

Comment maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et des espaces verts en milieu tropical ? Comment utiliser les outils motorisés en toute sécurité ? Comment s'intégrer efficacement dans une équipe de chantier paysager ?

Cette Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI), d'une durée de 198 heures, prépare les demandeurs d'emploi à occuper un poste d'ouvrier du paysage, en alternant formation théorique et pratique encadrée avec une immersion en entreprise.

IDENTIFICATION DE LA FORMATION

Intitulé de la formation	POEI – Ouvrier du Paysage
Domaine	Agriculture – Espaces verts – Paysage
Référence	PPP-POEI-OP-2026
Version	1.0 – Avril 2026
Dispositif	Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

CERTIFICATION ET SANCTION

Type de sanction	Attestation de formation – POEI
Certification incluse	SST – Sauveteur Secouriste du Travail
Organisme certificateur SST	INRS (via formateur habilité)
Niveau de qualification	Non certifiant (préparation à l'emploi)
Financier principal	France Travail (anciennement Pôle Emploi)

FICHE MÉTIER

L'ouvrier du paysage réalise des travaux d'entretien et de création d'espaces verts, de jardins et d'espaces publics. Il intervient sur des chantiers sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou d'un chef de chantier paysager.

Il assure notamment :

- La tonte, le débroussaillage, la taille des haies et des arbustes
- La plantation, la végétalisation et l'arrosage
- L'entretien et la petite réparation des outils motorisés
- La réalisation de petits aménagements paysagers (maçonnerie paysagère, réseaux d'arrosage)
- Le respect des consignes de sécurité et le port des EPI
- La gestion écologique des espaces : reconnaissance des végétaux, gestion des maladies et insectes

Son activité s'inscrit dans une approche respectueuse de l'environnement, adaptée aux spécificités du milieu tropical guyanais.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

Public visé

Cette formation s'adresse exclusivement aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, dans le cadre d'une POEI :

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail
- Toute personne souhaitant se reconvertir dans le secteur du paysage
- Personnes âgées de 18 ans minimum

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous couvert de la validation de l'aptitude par un certificat médical d'un médecin agréé par l'ARS. L'accompagnement sera assuré par notre référent handicap.

Prérequis

- Être inscrit(e) à France Travail comme demandeur d'emploi
- Être âgé(e) de 18 ans minimum
- Être apte physiquement aux travaux en extérieur (port de charges, travail debout)
- Avoir un niveau de compréhension suffisant en français pour suivre les consignes de sécurité

POSITIONNEMENT ET MODALITÉS DE SÉLECTION

L'accès à cette POEI se fait sur proposition et validation de France Travail.

Épreuve de positionnement

Un entretien de positionnement individuel est réalisé à l'entrée en formation afin d'évaluer les motivations du candidat, son projet professionnel et ses connaissances de base dans le domaine des espaces verts. Cet entretien permet d'adapter l'accompagnement pédagogique au profil de chaque stagiaire.

Test de positionnement

Un test de positionnement écrit et/ou pratique est réalisé à l'entrée en formation pour identifier le niveau initial de compétences et orienter les apports pédagogiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les métiers du paysage et les débouchés professionnels en Guyane
- Appliquer les règles de sécurité sur un chantier paysager et porter les EPI appropriés

- Maîtriser les gestes de premiers secours (SST – Sauveteur Secouriste du Travail)
- Utiliser les outils motorisés (débroussailleuse, tondeuse, taille-haies) en sécurité
- Reconnaître et entretenir les végétaux courants en milieu tropical
- Réaliser des opérations d'entretien des espaces verts (tonte, taille, débroussaillage, plantation)
- Mettre en œuvre des techniques de création paysagère de base (plantation, arrosage, maçonnerie)
- Lire un plan et comprendre les principes de base de l'aménagement paysager
- S'intégrer dans une équipe de chantier et communiquer avec ses collègues et sa hiérarchie
- Construire son projet professionnel et préparer son insertion dans le secteur du paysage

DURÉE, MODALITÉS ET TARIFS

Durée de la formation

Durée totale	198 heures
Phase théorique et pratique encadrée	108 heures (4 semaines)
Stage en entreprise	90 heures (en continu)
Organisation	Formation en continu
Date de début	Lundi 27 avril 2026
Fin de la phase théorique	Mercredi 27 mai 2026
Date de fin (stage inclus)	Vendredi 19 juin 2026

Horaires

La formation théorique est organisée sur la base de 30 heures par semaine :

8h00 – 13h00 / 14h00 – 17h00

Lieux de formation

Semaine 1 (accueil, SST, sécurité)	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Semaines 2, 3, 4 (pratique paysage)	141 chemin Risquetout, Montsinéry-Tonnegrande
Semaine 4 (évaluations, bilan)	16 rue des Balourous / 141 chemin Risquetout
Stage en entreprise	Entreprise d'accueil (secteur paysage en Guyane)

Tarifs

Coût de la formation	Pris en charge par France Travail dans le cadre de la POEI
TVA	Non applicable (article 261-4-4°-a du CGI)
Participation stagiaire	Aucune (dispositif POEI – financement France Travail)

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail ?

La POEI est un dispositif de France Travail (ex Pôle Emploi). Le coût pédagogique est intégralement pris en charge par France Travail. Rapprochez-vous de votre conseiller France Travail pour valider votre éligibilité et obtenir la prescription de la formation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Procédure d'inscription

1. Prescription par un conseiller France Travail
2. Contact avec l'organisme de formation (Projet Professionnel Plus)
3. Entretien de positionnement individuel
4. Validation de la candidature par France Travail et l'organisme
5. Signature de la convention de formation
6. Démarrage de la formation à la date prévue

Délais d'accès

L'accès à la formation est possible après prescription de France Travail. Les délais d'inscription sont généralement de 1 à 2 semaines avant le début de la session. Pour la session d'avril 2026, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 24 avril 2026.

CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

La formation est organisée en deux phases complémentaires : une phase théorique et pratique encadrée en institut et sur terrain, suivie d'un stage d'immersion professionnelle en entreprise.

Phase 1 – Formation théorique et pratique encadrée (108h)

Semaine	Contenu	Durée
Semaine 1 27-30 avril 2026 (24h)	Accueil, panorama des métiers et projet professionnel <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la formation et du secteur paysage en Guyane • Communication et savoir-être en milieu professionnel • Accompagnement projet professionnel • SST – Sauveteur Secouriste du Travail (14h sur 2 jours) • Sécurité sur chantier et port des EPI Note : Vendredi 1er mai 2026 férié (Fête du Travail)	24h Dont 14h SST
Semaine 2 4-8 mai 2026 (30h)	Outils motorisés et reconnaissance des végétaux <ul style="list-style-type: none"> • Initiation aux outils motorisés : débroussailleuse, tondeuse, taille-haies • Mise en pratique : débroussaillage et tonte • Reconnaissance des végétaux courants (milieu tropical guyanais) • Maladies et insectes, gestion écologique des espaces verts 	30h
Semaine 3 11-15 mai 2026 (30h)	Techniques d'entretien et création paysagère <ul style="list-style-type: none"> • Plantation et végétalisation • Réseaux d'arrosage simples • Taille douce d'arbustes et de haies • Lecture de plans et principes d'aménagement paysager • Maçonnerie paysagère de base Note : Jeudi 14 mai 2026 férié (Ascension)	30h
Semaine 4 18-27 mai 2026 (24h)	Consolidation et évaluations <ul style="list-style-type: none"> • Chantier pédagogique collectif (mise en situation réelle) • Évaluations pratiques : outils, plantation, entretien, sécurité • Évaluation théorique (QCM) • Restitution bilan individuel et préparation au stage Note : Lundi 25 mai 2026 férié (Lundi de Pentecôte)	24h

Accompagnement pédagogique (Phase 1)

Entretien de positionnement initial	Inclus dans la semaine 1
Suivi pédagogique individualisé	Tout au long de la phase théorique

Bilan individuel de fin de phase	Semaine 4 – avant le départ en stage
---	--------------------------------------

Phase 2 – Stage pratique en entreprise (90h en continu)

 Du jeudi 28 mai au vendredi 19 juin 2026

Période	Objectifs du stage	Heures
S1 stage 28-29 mai 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et intégration dans l'entreprise • Prise de connaissance des consignes et de l'équipe • Premières observations des chantiers en cours 	12h
S2 stage 1er-5 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation réelle : entretien, plantation, arrosage • Participation aux activités de terrain • Observation de l'organisation et gestion des chantiers 	30h
S3 stage 8-12 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration progressive dans l'équipe • Réalisation de tâches en autonomie partielle • Approfondissement des techniques apprises en formation 	30h
S4 stage 15-19 juin 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Chantier complet en autonomie relative • Évaluation par le tuteur entreprise + retour au formateur • Bilan de fin de stage 	18h

Tableau récapitulatif

Semaine	Dates	Contenu	Heures	Type
1	27-30 avr. 2026	Accueil + SST + Sécurité + Projet pro	24h	Théorie
2	4-8 mai 2026	Outils motorisés + Végétaux	30h	Théorie
3	11-15 mai 2026	Entretien et création paysagère	30h	Théorie
4	18-27 mai 2026	Consolidation et évaluations	24h	Théorie
		Sous-total théorie	108h	
5-8	28 mai - 19 juin	Stage en entreprise (continu)	90h	Stage
		TOTAL FORMATION	198h	

Jours fériés pris en compte : 1er mai 2026 (Fête du Travail) – 14 mai 2026 (Ascension) – 25 mai 2026 (Lundi de Pentecôte)

MÉTHODES MOBILISÉES

La formation s'appuie sur une pédagogie active et pratique, favorisant l'apprentissage par l'expérience, particulièrement adaptée aux métiers manuels du paysage :

- Apports théoriques et cours magistraux (sécurité, botanique, techniques paysagères)
- Démonstrations par le formateur sur outils motorisés et techniques gestuelles
- Travaux pratiques encadrés sur terrain (141 chemin Risquetout, Montsinéry-Tonnegrande)
- Mises en situation professionnelle sur chantier pédagogique collectif
- Exercices de simulation et jeux de rôle (communication, sécurité, gestion de chantier)
- Accompagnement individualisé du projet professionnel
- Immersion professionnelle en entreprise (stage de 90h en continu)

MOYENS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques

- Documentation et supports de cours remis au stagiaire
- Fiches techniques végétaux et matériels
- Mises en situation professionnelles sur terrain
- Livret de stage et livret de suivi pédagogique

Moyens techniques

- Outils motorisés : débroussailleuse, tondeuse auto-tractée, taille-haies
- Outillage manuel de paysage (râteaux, fourches, sécateurs, lopins...)
- EPI mis à disposition (gants, lunettes, casque anti-bruit, chaussures de sécurité)
- Matériel SST (mannequin, défibrillateur de formation)
- Vidéoprojecteur et supports numériques
- Espace terrain de 3 000 m² (141 chemin Risquetout, Montsinéry-Tonnegrande)

Équipe d'encadrement

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés :

- Formateur paysagiste professionnel (expertise terrain en espaces verts tropicaux)
- Formateur SST habilité INRS (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Coordinatrice pédagogique Projet Professionnel Plus
- Tuteur(s) en entreprise d'accueil (stage)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Évaluation des acquis

- Positionnement initial : entretien et test de positionnement à l'entrée en formation
- Évaluation formative continue : observations et retours du formateur tout au long de la formation
- Évaluation pratique finale : épreuves sur outils, plantation, entretien et sécurité (semaine 4)
- Évaluation théorique : QCM (semaine 4)
- Évaluation de stage : fiche d'évaluation complétée par le tuteur entreprise
- Bilan individuel de fin de formation : restitution au stagiaire

Évaluation de la satisfaction

- Questionnaire de satisfaction à chaud (fin de phase théorique)
- Tour de table à l'issue de chaque semaine de formation
- Questionnaire de satisfaction à froid (90 jours après la formation)

Suivi de la formation

- Feuilles d'émargement signées par demi-journée par le stagiaire et le formateur
- La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire
- Livret de suivi pédagogique individuel
- Attestation de formation délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la formation
- Certificat de réalisation transmis à France Travail

Sanction de la formation

À l'issue de la POEI, le stagiaire reçoit :

- Une attestation de formation POEI – Ouvrier du Paysage (Projet Professionnel Plus)
- Le certificat SST – Sauveteur Secouriste du Travail (si réussite de l'évaluation)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Projet Professionnel Plus s'engage à rendre ses formations accessibles. Sous couvert de la validation de l'aptitude par la remise d'un certificat médical d'un médecin agréé par l'ARS. Pour toute situation de handicap nécessitant une adaptation de nos modalités pédagogiques ou d'accueil, le futur stagiaire doit fournir un certificat d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS. Nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.

Notre référent handicap étudiera avec vous les aménagements possibles (supports adaptés, accessibilité des locaux, outils d'assistance, etc.) afin de garantir les meilleures conditions d'apprentissage.

Contact référent handicap : **DONDON GUYLAINE – 0694 28 53 37 – administratif1@projetproplus.fr**

INDICATEURS DE RÉSULTATS

(Indicateurs mis à jour annuellement – Données à venir : première session 2026)

Indicateur	Résultat
Taux de satisfaction globale	
Taux d'obtention du certificat SST	
Taux d'insertion professionnelle (6 mois)	
Nombre de stagiaires formés	
Taux d'abandon	

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Cette formation prépare à l'emploi dans de nombreuses structures du secteur des espaces verts en Guyane :

- Entreprises de paysage et d'entretien des espaces verts
- Collectivités territoriales (communes, CACL, CTG) – services espaces verts
- Établissements publics (lycées, hôpitaux, administrations)
- Gestionnaires de résidences et de copropriétés
- Structures de l'agriculture et de l'agroforesterie

Métiers visés : ouvrier du paysage, ouvrier d'entretien des espaces verts, agent de maintenance espaces verts, aide-jardinier.

SUITE DE PARCOURS

À l'issue de la POEI, le stagiaire peut envisager les évolutions de parcours suivantes :

- Préparation au Certificat de Spécialisation (CS) « Taille et soin des arbres »
- Préparation au CAPA « Travaux Paysagers »
- Baccalauréat Professionnel « Aménagements Paysagers »
- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) vers un Brevet Professionnel Agricole (BPA)
- Évolution vers des postes de chef d'équipe après plusieurs années d'expérience

CONTACT

Organisme	Projet Professionnel Plus
Adresse	16 rue des Balourous, ZAE de Copaya, 97351 Matoury
Téléphone	0594 28 44 35 / 0694 23 46 65

Email	accueil@projetproplus.fr
Site internet	www.projetproplus.fr
N° de déclaration d'activité	96 97 302 88 97
SIRET	435 190 830 000 40
Code APE	8559A

POEI – Ouvrier du Paysage | Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle
198 heures | Démarrage le 27 avril 2026 | Financé par France Travail

Document mis à jour le : Avril 2026